



Paris, le 12 octobre 2021

Madame la procureure générale,

Le Président de la République procèdera le 18 octobre prochain au lancement des états généraux de la justice.

Ces états généraux, dont il m'a confié le pilotage et l'organisation, seront notamment déclinés sous la forme de groupes de travail spécialisés auxquels je vous remercie d'avoir accepté de participer.

Un comité, dont la présidence est confiée à Monsieur Jean-Marc Sauvé, est chargé de garantir le bon déroulement des états généraux puis de faire la synthèse de l'ensemble des travaux qui s'organiseront en quatre phases :

- Une phase de consultation.

Dès le 18 octobre, une consultation publique sera ouverte en ligne. Elle permettra à tous – citoyens, magistrats et fonctionnaires, partenaires de justice, usagers du service public de la justice – de participer.

Des réunions territoriales pourront être organisées, notamment dans des juridictions et des établissements de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse. Les acteurs de la justice pourront également transmettre des contributions exprimant des prises de position collectives.

- Une phase d'expertise.

Des professionnels, réunis dans les groupes de travail précédemment mentionnés, seront chargés de formuler des propositions, au regard notamment des retours issus de la phase de consultation. Ces groupes de travail seront dédiés à l'expertise des sept thématiques clés suivantes : la simplification de la procédure pénale, la simplification de la justice civile, la justice de protection, la justice pénitentiaire et de réinsertion, la justice économique et sociale, le pilotage des organisations et, enfin, l'évolution des missions et des statuts.

Dans le même temps, des ateliers constitués de citoyens seront conduits autour d'enjeux clés, afin de faire émerger leurs propositions.

Madame Marie-Suzanne LE QUEAU
Procureure Générale
20, place de Verdun
13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

- Une phase de convergence.

Un « atelier de convergence » réunira en janvier 2022 l'ensemble des publics (fonctionnaires et magistrats, partenaires de justice et citoyens) pour croiser les perceptions et définir des propositions partagées.

- Une phase de synthèse et de propositions.

À l'issue de l'ensemble de ces travaux, le comité des états généraux de la justice remettra au Gouvernement, à la fin du mois de février 2022, son rapport et ses propositions, en précisant les modalités de leur mise en œuvre et en distinguant celles qui peuvent l'être rapidement, voire immédiatement, et celles qui s'inscrivent dans une démarche de moyen ou de plus long terme.

Je vous remercie d'avoir accepté la présidence du groupe de travail consacré à la thématique « simplification de la procédure pénale » et qui pourrait utilement examiner les problématiques suivantes :

- Une refonte globale de la procédure pénale, à l'aune des attentes fortes de l'ensemble des acteurs et citoyens en termes de simplification, de stabilité et de lisibilité, à l'exception de la procédure applicable aux mineurs, pour la part du traitement qui leur est spécifique et relève du code de justice pénale des mineurs. Vos travaux pourraient intégrer l'influence grandissante du droit européen et international sur les équilibres de la procédure, compte tenu :
 - D'une part, de l'importance croissante des instruments de droit pénal et de coopération judiciaire pénale de l'Union européenne, en ce compris leur interprétation par la Cour de justice de l'Union européenne, sur le droit national.
 - D'autre part des engagements internationaux de la France en matière pénale et particulièrement son adhésion au système de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CESDHLF).
- Le périmètre et des missions des acteurs de la procédure pénale (enquêteur, avocat, greffier, ministère public, juge pénal) : la déjudiciarisation de certains contentieux, le déroulement des enquêtes pénales sans revenir sur le principe du contrôle effectif de la police judiciaire par le parquet, le principe de l'opportunité des poursuites, le pilotage de l'action publique au travers de la place et des modalités des alternatives aux poursuites, la justice pénale négociée et la place de l'audience en matière pénale.
- Enfin, celle des potentialités offertes par le numérique pour fluidifier les échanges entre les acteurs de la justice pénale.

À cette fin, vous veillerez à ce que soient organisés, entre le 19 octobre 2021 et la mi-janvier 2022, au moins six ateliers de travail.

D'autres problématiques liées à la simplification de la justice pénale seront abordées dans le cadre d'autres ateliers thématiques des états généraux de la justice, dont les travaux pourront utilement enrichir les vôtres et notamment la phase post-sentencielle dans le cadre du groupe de travail « Justice pénitentiaire et de réinsertion », l'évolution des missions des équipes et statut du parquet ainsi que le pilotage des organisations.

La méthodologie précisée par l'équipe projet en charge de l'organisation de ces états généraux sera portée à votre connaissance dans les plus brefs délais.

Le groupe de travail « simplification de la justice pénale », sera composé, outre de vous-même, notamment de :

- Monsieur Alexandre de BOSSCHERE, procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Amiens ;
- Madame Céline GARCON, enseignante IEP Paris ;
- Monsieur Vincent LE BEGUEC, contrôleur général de police, conseiller judiciaire du directeur général de la police nationale (DGPN) ;
- Monsieur Alexandre MALO, colonel, sous-directeur de la police judiciaire (DGGN) ;
- Maître Dominique MATTEI, avocat ;
- Monsieur Jean-Baptiste PERRIER, professeur de droit pénal ;
- Madame Laureline PEYREFITTE, procureure de la République près le tribunal judiciaire de Meaux ;
- Madame Jennyfer PICOURY, présidente du tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne ;
- Monsieur Marc SOMMERER, premier vice-président chargé de l'instruction au TJ de Paris ;
- Madame Emilie SORET, greffière fonctionnelle au tribunal judiciaire de Bobigny ;

Afin d'organiser, d'animer et de synthétiser les travaux de votre groupe de travail, vous serez assistée de l'équipe projet des états généraux de la justice placée sous la responsabilité de Monsieur Haffide BOULAKRAS, délégué ministériel aux états généraux de la justice.

L'équipe projet, et notamment Madame Aude GROUALLE et Monsieur Valéry MORRON, sera à votre disposition pour tout besoin de documentation, de logistique, ou encore de mise en relations avec les différents services du ministère.

Sous la coordination de Monsieur Haffide BOULAKRAS, l'inspection générale de la justice pourra également être sollicitée afin d'accompagner les travaux.

Je vous prie de croire, Madame la procureure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Eric DUPOND-MORETTI